

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS****SÉANCE DU 12 JANVIER 2023****DÉPARTEMENT**

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 17

Présents 15

Procuration 1

Votants 16

L'an deux mille vingt-trois, le douze janvier à 20h30,

Le Conseil municipal de Florens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE,

Maire.

Date de la convocation : 03/01/2023

Date d'affichage de la convocation : 03/01/2023

Date d'affichage de la délibération :

Etaient présents : MM. FOUCHOU-LAPEYRADE, ANDRÉ, PARIS, NAVARRO, ARRUÉ, CAMUS, FAURÉ, CORTES, JORDAN, MIERE, MOËNNARD, JEULIN-CARREY, TOUCHEBEUF, NOËL, BACOU, ROUZAUD.

Ont donné procuration :

Madame Isabelle DICIANNI donné procuration à Madame Mélissa MIERE.

Monsieur Robert JORDAN est excusé.

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2023-03 Vote des tarifs relatifs au concert de l'Orchestre National du Capitole de Toulouse
Exposé

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la Municipalité organise le samedi 18 février 2023 à la salle des fêtes un concert de l'Orchestre du Capitole dont il convient de fixer un prix d'entrée. Les recettes des entrées seront encaissées par la régie « festivités », prévue à cet effet.

Après une présentation succincte du concert, Monsieur le Maire propose de fixer le prix d'entrée à :

- 10 € pour les adultes,
- 5 € pour les enfants et les adolescents (de moins de 18 ans)

Décision

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de voter les tarifs tels que précédemment présentés, à savoir :

- 10 € pour les adultes,
- 5 € pour les enfants et les adolescents (de moins de 18 ans)

DÉCIDE :

La délibération est adoptée à :

16

VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Florens, le 13/01/2023

Le secrétaire de séance,



Le Maire,
Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE

